

HACKATHON maele



**Venez
construire l'avenir
de la Mobilité
Aérienne Légère
Verte et Durable**

Et vivre une expérience inédite

26-27 Nov

**Ouvert aux étudiants
MASTER - INGÉNIEURS - DOCTORANTS**



CONÇU ET OPÉRÉ PAR : AVEC LE SOUTIEN DE :

www.hackathon-maele.com  

Règlement du concours Hackathon Maele

Article 1: Organisation

Ce concours est organisé en Nouvelle Aquitaine par Aerospace Valley en soutien avec la Région Nouvelle Aquitaine. Aerospace Valley est l'autorité de conception du hackathon Maele ce qui comprend principalement un rôle décisionnel pour le plan de communication global, la planification de l'événement, les règles du concours et la coordination pour la rédaction des sujets.

Article 2 : Objectifs

- Acculturer les jeunes aux nouvelles technologies pour la mobilité aérienne légère verte et durable,
- Favoriser l'émergence de nouveaux business modèles autour de cette mobilité aérienne légère verte et durable,
- Développer le rôle sociétal de cette mobilité aérienne légère verte et durable, et sa communication auprès du grand public et des institutionnels,

Cette compétition aura lieu dans 3 villes de Nouvelle-Aquitaine en même temps.

Article 3: Challenges

L'organisateur présentera des "défis" sous forme de fiches présentant :

- La description du contexte
- Les domaines concernés
- Le cas échéant, les moyens mis à disposition des candidats, et les droits de propriété intellectuelle détenus par l'organisateur ou ses partenaires.

Tous les défis seront proposés à l'échelle régionale.

Article 4: Agenda

Les organisateurs de chaque ville (sauf Bidart sous accord établie lors du contrat) partenaire organiseront la compétition selon le calendrier suivant :

Vendredi 26 Novembre :

De 13h00 à 15h00, début de l'événement.

- Message de bienvenue et rappel des règles de la compétition
- Présentation des équipes organisatrices
- Création des équipes

Du vendredi 15h00 au samedi 15h00 Hackathon

- Travail en groupe avec chaque équipe, avec l'aide de groupes d'experts.
- Durée : 13 heures

16h00 Pitch devant le jury

- Présentation des équipes devant le jury.
- 7-10 minutes pour chaque équipe

17:00 Cérémonie de remise des prix du 27 novembre

- Annonce des résultats et commentaires sur chaque équipe
- Cérémonie de remise des prix
- Cocktail

Article 5 : Participants

La participation au concours est ouverte aux jeunes entrepreneurs (de moins de 3 ans), étudiants, chercheurs, développeurs, utilisateurs, demandeurs d'emploi, designers et autres...

Ils formeront ensemble des équipes pour relever, en 13 heures, l'un des défis qui seront proposés par les organisateurs. Il est nécessaire que les participants soient majeurs et puissent venir à Bordeaux, France pour la finale régionale.

Le concours est ouvert aux équipes de deux à cinq personnes dont :

- des personnes physiques majeures ayant une activité ou résidant dans le même pays de l'un des sites organisateurs (créateurs d'entreprise, étudiants, chercheurs, développeurs, utilisateurs, designers et experts de l'espace, demandeurs d'emploi, etc.)
- et/ou des personnes morales de droit privé (associations, sociétés), représentées par une personne physique déléguée pour participer à ce concours.

L'organisateur régional se réserve le droit de refuser la participation de toute personne si le nombre maximum de places est atteint ou pour toute autre raison résultant du non-respect des dispositions du présent règlement ou d'une disposition légale ou réglementaire.

Article 6 : Conditions de participation

Tous les participants doivent d'abord s'inscrire sur le site officiel à l'adresse suivante :

<http://hackathon-maele.com/>

L'organisateur régional pour les épreuves du concours des 26 et 27 novembre 2022, se réserve le droit de refuser l'accès aux bâtiments des sites du concours aux personnes non inscrites sur le site officiel précité. L'inscription implique l'acceptation irrévocable de ce qui suit :

- le présent règlement
- la réception des e-mails de l'organisateur du concours
- la carte d'identité présentée ou à minima la confirmation d'inscription au concours

Article 7 : Constitution des équipes et attribution des sujets

La constitution des équipes s'effectue librement et ne sera pas imposée par les organisateurs. Les règles de constitution des équipes sont les suivantes

- un maximum de 2 à 5 personnes par équipe
- les organisateurs encouragent la formation d'équipes mixtes avec des profils et des spécialités différents : 1ère, 2ème, 3ème année, master, autres écoles et universités, etc.

Les candidats individuels seront aidés par l'organisateur à former une équipe avant ou juste au début des épreuves du concours local. Les organisateurs peuvent organiser une rencontre entre les candidats avant le week-end. Les équipes choisiront librement leur sujet parmi les défis proposés.

Une présentation des sujets sera mise en ligne un mois avant la date de l'épreuve. Lors de leur inscription, les candidats seront invités à indiquer les sujets qui les intéressent afin d'anticiper le nombre d'experts nécessaires par domaine. La présentation des sujets sera complétée jusqu'à l'ouverture officielle du concours et les équipes pourront modifier leur choix de sujet jusqu'au début des épreuves régionales. Plusieurs équipes concurrentes peuvent développer le même sujet.

Article 8 : Confidentialité et propriété intellectuelle des développements

Les participants sont dûment informés - et reconnaissent - que l'organisateur ne garantit pas la confidentialité des informations contenues dans les dossiers de projets soumis.

L'organisateur conseille aux participants de prendre toutes les mesures qu'ils jugent appropriées pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle, préalablement à leur participation à l'événement.

Les participants s'engagent à informer les organisateurs des droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent et qui sont opposables à l'exploitation des travaux réalisés dans le cadre de ce concours pour relever l'un des défis.

Il est rappelé aux participants que toutes les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui ne sont pas couverts par des droits de propriété intellectuelle font partie du domaine public.

Concernant les développements logiciels, les candidats conservent l'entière propriété des droits de propriété intellectuelle sur les logiciels développés dans le cadre du concours, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

Toutefois, ils autorisent les organisateurs à utiliser, dans le seul but de promouvoir le concours et les candidats, des extraits de ces développements, sous une forme à définir entre le candidat et les organisateurs, par exemple sous forme de copie d'écran, d'accès limité au développement à des fins non commerciales ou toute autre forme définie d'un commun accord pour permettre une bonne communication sur les résultats des développements réalisés dans le cadre du hackathon, sans affecter la propriété et l'exclusivité de l'exploitation commerciale conservées par les candidats.

Article 9 : Assistance à la préparation des dossiers de projets

Plusieurs équipes de mentors/experts dans différents domaines (gestion de projet, création d'entreprise, pratiques de design, etc.) seront mises à disposition par l'organisateur pour assister les équipes candidates qui le souhaitent, sur les sites du concours ou à distance via un outil fourni par l'organisateur global : Aerospace Valley.

Article 10 : Désignation des lauréats régionaux

Chaque équipe présentera son projet à un jury lors d'une présentation de 8 minutes qui aura lieu à la fin du concours.

La grille de notation sera disponible sur le site internet officiel : <http://hackathon-maele.com/>

Et sera disponible quelques semaines avant le début du hackathon.

A l'issue de cette présentation, le jury se réunira et désignera les deux lauréats de chaque édition locale. Un nombre plus ou moins élevé de gagnants pourra être décidé par le jury en fonction des prix spéciaux que chaque région pourra proposer.

Ces critères seront évalués de manière confidentielle et discrétionnaire par un jury composé de personnes qualifiées désignées par l'organisateur régional.

Les participants reconnaissent irrévocablement :

- qu'ils ont été informés que le règlement ne prévoit aucun recours concernant la constitution ou la décision du jury
- que les délibérations du jury sont confidentielles et ne seront pas divulguées aux participants.

Article 11 : Désignation des lauréats régionaux

Chaque organisation locale désignera un jury pour sélectionner les lauréats locaux.

Les présentations seront faites en français lors des éditions locales et la finale régionale.

Article 12 : Remise des prix

La remise officielle des prix Hackathon Maele aura lieu lors d'une cérémonie de remise des prix en Février 2022.

Article 13 : Modification des dates du concours

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, réduire, prolonger ou reporter le présent concours ou à en modifier les conditions.

Article 14 : Interprétation du règlement

La participation au concours du Hackathon Maele implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées dans le présent règlement. L'organisateur de l'épreuve du concours auquel le candidat participe sera souverain pour toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui se poserait et qui ne serait pas couverte par celui-ci. Ses décisions sont sans appel.

Article 15 : Engagements des candidats

Les participants s'engagent à répondre à toute demande d'information de l'organisateur de l'épreuve du concours auquel ils participent ou du comité de sélection et du jury.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'inscription et la participation de toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement, le matériel et les locaux des lieux de compétition, des tiers, etc.

Le candidat s'engage à n'exercer aucun recours concernant l'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury.

